



Cercle d'Esgrime de Massy

ASSOCIATION LOI 1901 – AGREMENT MINISTERIEL 91 S 47 – SIRET 335188645 00030 - APE 926C
Siège social : Centre OmniSport Pierre de Coubertin - rue du Noyer Lambert - 91300 MASSY
Site : <http://escrime-massy.com> contact : info-club@escrime-massy.com

FICHE SIGNALETIQUE Inscription saison 2013 – 2014

Pré-inscription avant le 25 juin 2013 = réduction de 15€ sauf *

NOM : **Sexe :** Moustique 2008-2009
PRENOM : Poussin 2005-2006-2007
Adresse : Pupille 2003-2004
 Benjamin 2001-2002
 Minime 1999-2000
Code Postal : **Ville :** Cadet 1997-1998
Tél. dom. : **mobile :** Junior 1994-1995-1996
Date de naissance : **Nationalité :** Senior 1993 à 1974
E-mail : Profession :
 Vétérant avant 1974

Assurance de base (0) ou autre
Informations complémentaires et Armes pratiquées :
 Fleuret Épée Sabre Droitier Gaucher
Blasons : Jaune Rouge Bleu **Arbitre :** Départe. Régional Fleuret Epée Sabre

POUR LES MINEURS

NOM DU RESPONSABLE : Maman à l'Esgrime 105 € *
Adresse : Débutant** < 6 ans 125 € *
 Débutant** < 12 ans 155 €
Code Postal : **Ville :** Initié 2 cours / semaine 270 €
Tél. dom. : **mobile :** 2^e Initié même famille 235 €
E. mail : 3^e Initié même famille 175 €
Profession : Initié 1 cours / semaine 200 €
 2^e Initié même famille 170 €
 Escrime Médiévale 70 € *

COTISATION :

Chèque N°..... montant échéance
 Banque : N°..... montant échéance
 Espèces N°..... montant échéance

EQUIPEMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE : Chaussures de sport, gant d'escrime & sous cuirasse:
 Equipé Demande d'achat du gant et de la sous cuirasse

PRET : (voir fiche de prêt) Banque : montant : Chèque N°
 Veste 30€ Pantalon 20€ Masque 15€
 Autres

Nom du responsable à la restitution : Visa :

Dépôt de Garantie 250€ (voir fiche de prêt) Banque : Chèque N°
Restitution du dépôt Date : / / Signature :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du C.E.M. (voir au verso)

Date et signature :

TIREUR

REPRESENTANT LEGAL

REGLEMENT INTERIEUR

Approuvé par le Comité directeur réuni le 25 août 1994

Ce règlement n'a aucune finalité de coercition, il est le fruit de notre expérience, son objectif est de maintenir des relations harmonieuses entre les membres du C.E.M. et l'extérieur et entre ces mêmes membres et la direction.

COMPORTEMENT :

Il est demandé un comportement responsable.

ARRIVE AU COURS :

Les adhérents doivent arriver à l'heure et au maximum 10 minutes avant le début des cours et se préparer dans les vestiaires.

ATTENTE DES ACCOMPAGNATEURS :

Les accompagnateurs peuvent attendre sur la mezzanine donnant sur la salle d'armes, rendre visite aux personnes du bureau du C.E.M., s'entretenir avec le maître d'Armes pendant les intercour. Sauf accord, ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle d'Armes.

ABSENCE :

Toute absence doit être signalée. Aucun membre mineur ne peut quitter le cours sans autorisation. La responsabilité du club est dérogée après la fin de chaque cours. Il est recommandé que les enfants en bas âge soient accompagnés et repris à la porte de la salle d'Armes.

TENUE VESTIMENTAIRE :

Les tireurs doivent être équipés pour évoluer dans la salle. Les chaussures sont des chaussures de sport propres affectées à l'usage sportif en salle. Les chaussures de ville comme les chaussures de sport multi-usages sont interdites (Les pistes doivent impérativement rester propres pour éviter des glissades dangereuses).

RESPECT AU MAITRE D'ARMES :

L'enseignant ayant le titre de Maître d'Armes est appelé « Maître » et mérite le plus grand respect. Il saura écouter vos problèmes et vous aider à les résoudre.

ASSURANCE :

Vous devez avant la demande de licence prendre connaissance des assurances possibles et, informer le bureau du C.E.M. de votre choix. La cotisation de base comprend une assurance de base dite catégorie 0.

INSCRIPTION :

Tout membre évoluant sur une piste (à l'exception de spectateurs autorisés) doit être **inscrit même pour un seul cours d'évaluation**.

COTISATION :

Elle est réglée en totalité en début d'année, lors du premier cours.

Pour les débutants et les débutantes ayant gagnés une période gratuite, la cotisation est due dès le premier cours. A la fin de l'essai suivant leur inscription, la cotisation payée est acquise au cercle ou restituée en totalité si l'essai du débutant n'était pas concluant.

CAUTION :

Un chèque de dépôt de garantie est demandé pour couvrir la casse: salle, équipements de la salle, matériel prêté. Ce dépôt de garantie est récupérable en fin d'année sportive. Pour le bon fonctionnement du CEM et afin de limiter le coût des adhésions, la détérioration ou la casse de matériel fait l'objet d'une facturation. Les tarifs de remise en état sont affichés au bureau du CEM et dans la salle d'Armes.

COMPÉTITION :

Les compétiteurs comme les accompagnateurs doivent suivre les règles de la bienséance, de la F.F.E. et du directeur technique du lieu de la compétition. Vous devez savoir qu'un accompagnateur, même Parent peut être expulsé dans le cas où il manifeste un comportement antisportif.

DISCIPLINE :

Dans les cas extrêmes et répétés de manquement, le comité du C.E.M. prendra à la majorité des voix, les décisions disciplinaires en s'appuyant sur les directives ministérielles.

L'intéressé aura une possibilité de recours en écrivant au Président du C.E.M.

Le Comité Directeur